

Votes sur les motions déposées en conclusion d'interpellations - séance plénière du 4 avril 2024

Une motion pure et simple est une motion qui vise uniquement à passer à l'ordre du jour. La motion pure et simple a la priorité de droit sur toutes les autres motions, à l'exception de la motion de confiance. L'adoption d'une motion pure et simple entraîne la caducité de toutes les autres motions (art.92bis du Règlement de la Chambre).

Si plusieurs motions de recommandation portent sur le même objet, celles déposées par des interpellateurs ont, lors du vote, la priorité de droit sur celles déposées par d'autres membres. L'ordre du vote est, pour chacune de ces deux catégories de motions, déterminé par l'ordre dans lequel celles-ci ont été déposées.

N° vote	Interpellation	Ministre	Commission Séance plénière	Motions introduites	N° DOC	Vote sur la motion pure et simple			
						Votes nominatifs	OUI	NON	ABST.
1	Jointes de : <ul style="list-style-type: none"> • Koen Metsu (N-VA) sur "Les révélations sur l'attentat du 16 octobre 2023" (n° 483) • Nabil Boukili (PVDA-PTB) sur "Le rapport du Comité P sur l'attentat commis à Bruxelles" (n° 484) • Vanessa Matz (Les Engagés) sur "Le rapport du Comité P sur l'attentat du 16 octobre 2023" (n° 485) • Marijke Dillen (VB) sur "Le rapport du Comité P sur l'attentat du 16 octobre 2023" (n° 486) 	Ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique	Séance plénière du 4 avril 2024	<ul style="list-style-type: none"> • 1^{re} motion de recommandation par Nabil Boukili • 2^e motion de recommandation par Vanessa Matz • motion pure et simple par Maggie De Block (Open Vld), Servais Verherstraeten (cd&v), Ahmed Laaouej (PS), Benoît Piedboeuf (MR), Joris Vandenbroucke (Vooruit), Gilles Vanden Burre et Wouter De Vriendt (Ecolo-Groen). 	MOT 55 00483	p. 33 in detail: p. 43	79	50	4